



PREFET DU DOUBS

Besançon, le - 9 JAN. 2017

Le Directeur de cabinet du préfet du Doubs
Chef de projet départemental MILDECA

à

Destinataires *in fine*

OBJET: Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) - Appel à projets pour l'année 2017

Dans un environnement international en pleine mutation, les nouveaux défis émergeant dans le champ de lutte contre les drogues et les conduites addictives nécessitent une mobilisation accrue des différents acteurs de cette politique publique dans le domaine de prévention, des soins et de la réduction des risques, du respect de la loi ou de la lutte contre le trafic. Les crédits de la MILDECA doivent permettre de coordonner, autour d'objectifs communs, les politiques sectorielles des services déconcentrés, des partenaires institutionnels et associatifs.

Fruit d'une large concertation entre les services de l'Etat, les professionnels, les scientifiques, les associations, les élus, les acteurs de terrain, **ce plan repose sur quatre orientations stratégiques :**

- **Prévenir les conduites addictives, y compris l'entrée dans le trafic.**

La cible prioritaire de ces actions de prévention reste les jeunes, en particulier adolescents, en vue d'éviter l'initiation ou/et de retarder l'âge de l'expérimentation. Dans ce cadre, les appels à projet concernant les actions de prévention des conduites addictives auprès des jeunes et les actions de formation de ceux qui les encadrent seront privilégiées, en particulier lorsqu'elles reposent sur le développement des compétences psychosociales des jeunes, et/ou quand les parents y sont associés. **Les projets de prévention et de réduction des risques en milieu festif ou en milieu professionnel feront aussi l'objet d'une étude particulière.**

- **Renforcer la sécurité, la tranquillité publique et l'application de la loi.**

Les projets étudiés concerneront la prévention de la délinquance, la lutte contre le trafic local, en particulier dans les territoires confrontés aux violences liées au trafic, la prévention de l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants, les alternatives pédagogiques ou éducatives aux poursuites et la prévention de la

récidive, notamment en direction des mineurs, le contrôle de la vente de tabac et d'alcool aux mineurs, la prévention des conduites dopantes.

- **Réduire les risques et accompagner les populations les plus vulnérables.**

La priorité sera donnée aux projets de repérage précoce des conduites addictives des jeunes dans les milieux scolaire, universitaire, professionnel, mais également dans le cadre de leurs activités de loisirs, festives ou sportives, ainsi qu'aux projets de réduction des risques, et plus largement d'insertion sociale pour les consommateurs de stupéfiants. Les projets visant à renforcer les actions à destination des femmes présentant des conduites addictives et celles enceintes consommatrices d'alcool et/ou de tabac seront aussi examinés.

- **Renforcer les actions de formation des adultes encadrants et professionnels aux contacts du public.**

La MILDECA souhaite renforcer l'accompagnement et la formation des professionnels de terrain en contact avec les publics concernés. Les projets permettront d'échanger et de mutualiser des bonnes pratiques, de mettre en réseau des acteurs et partager des cultures professionnelles.

Pour être éligibles, les projets devront prévoir un minimum de 20 % de co-financement ou d'autofinancement.

Les crédits MILDECA doivent permettre la mise en œuvre de projets ponctuels, le soutien à l'élaboration de programmes coordonnés d'accompagnement des bénéficiaires sur la durée et dans le cadre du parcours de prise en charge globaux et transversaux. De plus, la MILDECA souhaite un investissement des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté déployés au sein des établissements scolaires du second degré. Ceci permettra de substituer les financements éparses d'actions en milieu scolaire à un programme de prévention global coordonné à l'échelle d'un bassin d'éducation.

Constitution et dépôt des dossiers :

Vous attacherez de l'importance à la constitution du dossier et notamment :

- l'action doit être présentée de façon précise (mode opératoire, calendrier, mobilisation du public...),

- l'impact du projet sur le public cible et sur le territoire doit être clairement établi (importance des indicateurs),

- la qualité de l'action doit pouvoir être évaluée à tout moment (diplômes, CV des intervenants, niveau de formation, matériels utilisés...).

Attention : les crédits MILDECA ne peuvent pas être alloués pour financer les actions suivantes :

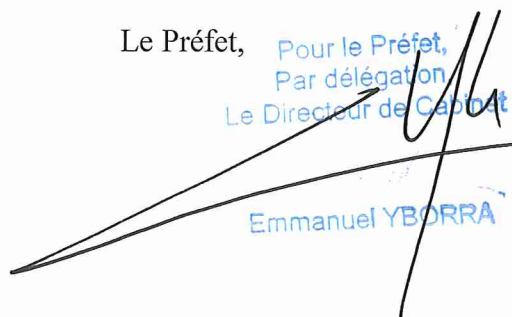
- ✓ financer des investissements ou des achats de matériel (locaux, véhicules, matériel informatique),
- ✓ favoriser ou pérenniser le seul recrutement d'agents, constituer une subvention d'équilibre ou encore assurer le versement de rémunération à un tiers,
- ✓ les consultations médicales dans le cas des IPM (Ivresse Publique Manifeste),
- ✓ les alternatives aux poursuites et peines prévues par la loi et déjà généralisées sur le territoire (injonctions thérapeutiques...),
- ✓ l'achat de matériel d'investigation pour les forces de l'ordre,
- ✓ les dispositifs de prises en charges qui relèvent de l'assurance maladie.

Vous trouverez le dossier de demande de subvention (cerfa 12156*03) à télécharger sur le site de la préfecture du Doubs pour les actions de 2017 ainsi qu'un compte-rendu financier de subvention des actions conduites en 2016 (annexe du cerfa 12156*03). En l'absence de ce compte-rendu financier, le nouveau projet ne sera pas examiné.

Je vous invite à me transmettre avant le 10 mars 2017 les dossiers complets susceptibles de répondre à ces objectifs pour lesquels vous sollicitez un financement.

**Cabinet du préfet du Doubs
Appel à projets MILDECA
8, bis rue Charles Nodier
25035 Besançon Cedex**

Les projets présentés seront examinés lors du prochain comité de pilotage de la MILDECA dont les membres se réuniront au cours de la première quinzaine du mois d'avril.

Le Préfet, Pour le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur de Cabinet

Emmanuel YBORRA